

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉAMBULE

Soucieuse d'assurer la pérennité de ses activités et de répondre à sa mission auprès de ses membres, la coopérative agroalimentaire du Saguenay—Lac-St-Jean, Nutrinor s'est engagée dans une démarche de développement durable. En participant et en initiant différents projets de développement durable, la coopérative souhaite exercer un rôle de leader dans chacun de ces domaines d'activités.

La présente politique constitue le cadre de référence de la coopérative pour la mise en œuvre de ses engagements.

ÉNONCÉ

Nutrinor s'engage à intégrer les principes de développement durable à l'ensemble de ses activités afin d'améliorer continuellement ses performances environnementales, sociales et économiques.

PORTÉE

La présente politique s'applique à tous les secteurs d'activités de la coopérative, dans tous les sites qu'elle exploite ainsi qu'à tous ses employés.

La présente politique vise également à faire connaître les engagements de la coopérative et à favoriser le développement durable chez ses différentes parties prenantes notamment, ses membres, ses fournisseurs, ses clients et ses partenaires.

MISSION DE NUTRINOR

Unir nos forces à celles de la terre pour accroître, de façon durable, la richesse collective.

VISION DE NUTRINOR

Devenir chef de file dans la transformation de produits agroalimentaires nordiques et dans la production de bioénergies.

VALEURS

Innovation

Stimulée par l'acquisition de connaissance et l'accès à l'information, l'innovation contribue à l'efficacité économique, favorise le progrès social ainsi que la protection de l'environnement. Elle repose sur un cadre de travail permettant la créativité ainsi que l'ouverture à de nouvelles idées.

Reconnaissance

Basée sur le respect et l'écoute des parties prenantes internes et externes, la reconnaissance se vit du conseil d'administration au client final par des signes concrets reconnaissant les apports individuels et collectifs.

Responsabilisation

Afin de s'adapter au continuuel changement, nous mettons en place une culture qui encourage la délégation, la prise de risque, la confiance, le partenariat ainsi que la proactivité à travers tous les maillons de la coopérative.

Développement durable

Le développement durable se définit comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Les développements économique et social ainsi que la protection de l'environnement constituent des enjeux interdépendants qui doivent être conjugués dans la prise de décision, en s'appuyant sur une vision à long terme et favorisant une utilisation optimale des ressources régionales.

CHANTIERS ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le respect des lois et règlements ainsi que des politiques auxquelles elle est soumise, les engagements suivants guident les activités de la coopérative.

Chantier 1 : Culture d'entreprise et membership

Nutrinor s'engage à instaurer une véritable culture organisationnelle basée sur les principes de développement durable, cohérente avec ses valeurs coopératives, les besoins et les attentes de ses membres.

Objectifs :

- Intégrer les valeurs, notamment le développement durable, aux activités courantes de la coopérative et de ses membres.
- Favoriser l'appropriation de la démarche par le personnel dans les limites de leurs responsabilités.

Chantier 2 : Communication

Nutrinor s'engage à être transparente et efficace dans ses communications avec l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes.

Objectifs :

- Communiquer sa démarche et ses résultats de développement durable à ses parties prenantes.
- Améliorer continuellement ses outils communicationnels.
- Encourager ses partenaires d'affaire à entreprendre des démarches similaires.

Chantier 3 : Viabilité économique

Nutrinor s'engage à assurer la pérennité de ses activités et de favoriser la création de la richesse collective par l'amélioration de ses performances économiques.

Objectifs :

- Intégrer et appliquer des principes de développement durable lors d'investissements majeurs.
- Contribuer au succès économique de ses membres.

Chantier 4 : Milieu de travail

Nutrinor s'engage à assurer un milieu de travail sécuritaire, stimulant, sain et plaisant pour tout le personnel.

Objectifs :

- Améliorer, de manière continue, la santé et la sécurité au travail.
- Favoriser la conciliation entre le travail et la vie familiale.
- Favoriser le développement des employés.

Chantier 5 : Production et consommation responsable

Nutrinor s'engage à favoriser le développement de produits et services issus de chaînes de valeurs responsables notamment en valorisant le travail de ses membres producteurs et de ses employés.

Objectifs :

- Intégrer progressivement l'approche de l'analyse de cycle de vie dans sa conception de produits et de services.
- Encourager le développement de produits innovants et durables mettant en valeur le travail des membres producteurs et de ses employés.
- Intégrer progressivement des critères d'approvisionnement responsable dans ses achats.

Chantier 6 : Gestion des ressources naturelles

Nutrinor s'engage, par une amélioration continue de ses processus de gestion, à réduire l'empreinte environnementale de ses activités.

Objectifs :

- Optimiser la gestion de ses matières résiduelles;
- Mesurer, évaluer et diminuer sa consommation d'eau et d'énergie dans ses activités courantes;
- Progressivement, mesurer ses émissions de GES, en vue de les diminuer.

MISE EN ŒUVRE

Nutrinor met en œuvre la présente politique de développement durable en :

- diffusant la présente politique (ou son résumé) tant à l'interne qu'à l'externe;
- intégrant les chantiers et les objectifs de la politique à son exercice de planification stratégique (plan d'action);
- mesurant, évaluant et communiquant annuellement l'avancement des objectifs par des indicateurs de développement durable;
- révisant la politique, notamment les objectifs, lors de sa planification stratégique quinquennal.

STRUCTURE ET RESPONSABILITÉS

Le directeur général est mandaté par le conseil d'administration pour implanter la démarche de développement durable au sein de Nutrinor. Il relève toutefois du conseil d'administration d'adopter la politique de développement durable (ainsi que ses modifications, s'il y a lieu). Deux comités sont sollicités dans l'intégration de la politique aux activités :

Le comité stratégique :

- est un comité ponctuel formé et dirigé par le directeur général;
- se réunit, au besoin, à la demande du directeur général;
- a pour rôle de formuler des recommandations et des orientations à toutes les étapes de la démarche de développement durable jusqu'à son intégration adéquate dans les activités régulières de la coopérative;
- ne se substitue pas au rôle du comité de direction.

Le comité de direction :


- entérine les recommandations du comité stratégique et les soumet, si nécessaire, au conseil d'administration;
- veille à l'intégration progressive des objectifs de développement durable dans les planifications stratégiques sectorielles;
- communique les décisions relatives au développement durable dans les secteurs.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration, le 28 septembre 2011.



Yves Girard,
Directeur général



Yvan Morin,
Président